



attac

# Défendre les retraites le 29 mars La solidarité contre les inégalités

## Les réformes des retraites : un résultat catastrophique

1993 : réforme Balladur, contre les salariés du privé.

1996 : accords sur les retraites complémentaires.

2003 : réforme Fillon, contre les fonctionnaires et les salariés du privé.

2007 : alignement des régimes spéciaux.

Toutes ces réformes ont un point commun : faire baisser chaque année le niveau des retraites. La diminution est déjà de plus de 20 %, notamment à cause du calcul de la retraite sur la base des 25 meilleures années pour les salariés du privé et de l'indexation sur les prix et non plus sur les salaires. Nous assistons progressivement au retour de la pauvreté chez les personnes âgées.

Les femmes sont les plus touchées, parce qu'elles sont particulièrement victimes de carrières incomplètes, interrompues au moment des maternités et de l'éducation des enfants.

Et le gouvernement annonce qu'il veut continuer !

## Les marchés financiers veulent absorber la protection sociale

Pour les gouvernements auteurs de ces réformes, l'objectif est double : moins rémunérer les retraités et ouvrir aux marchés financiers le domaine de la retraite, qui relève encore pour l'essentiel de la protection collective. Mais, faute de revenus suffisants issus de cette dernière, se développe aujourd'hui la retraite par capitalisation :

- mis en place par la réforme Fillon de 2003, les Plans d'épargne retraite collectifs (PERCO), abandonnés par les entreprises, et, pour celles et ceux qui le peuvent individuellement, les Plans d'épargne retraite populaires (PERP) ;
- les assurances-vie ou l'encouragement aux investissements immobiliers.

Ces réformes s'inscrivent dans un mouvement d'ensemble de démantèlement des systèmes de protection sociale collectifs, aussi bien celui de l'assurance maladie que celui des retraites par répartition. Pour le capitalisme néolibéral, l'objectif est de restreindre la part de la richesse qui est socialisée par le biais de l'État, des collectivités locales et de la sécurité sociale, et d'ouvrir ainsi de nouveaux champs à l'accumulation du capital.

Or, la finance, à la recherche du profit maximal, s'oppose aux augmentations de salaires, au droit du travail et aux droits sociaux. Sur les marchés financiers, lorsqu'une crise se déclenche, les retraites par capitalisation ne sont pas à l'abri d'un effondrement aux conséquences tragiques pour des millions de retraités.

## Les retraites : un choix de société

Selon les nouvelles projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), le déficit devrait se situer à 1 % du PIB en 2020 (1,5 % si l'âge de départ à la retraite n'augmentait pas) puis à 1,7 % en 2050. On peut vérifier dès aujourd'hui que des prélèvements d'un tel ordre de grandeur sont réalisables. Les exonérations de cotisations sociales consenties aux entreprises représentent déjà à elles seules 1% du PIB (en 2005). Les dividendes distribués par les sociétés ont littéralement explosé depuis les années 1990. Revenir sur les exonérations de cotisations (qui sont des cadeaux au patronat et une incitation à pratiquer des bas salaires) et ponctionner une (petite) partie des dividendes généreusement accordés permettraient de faire face sans trop de difficultés aux déficits annoncés. Le problème du financement des retraites n'est pas un problème économique ou financier, mais un problème politique.

## Ce que veulent encore le gouvernement et le Medef

Le gouvernement et le MEDEF ont fait leur choix. Tout d'abord, l'allongement de la durée des cotisations (dans l'immédiat à 41 ans, demain 42..., 45 ans), et puis le recul de l'âge donnant droit au départ à la retraite (le MEDEF demande 61 puis 62 ans ; 65 ans est dans les cartons). Nombreux sont les salariés expulsés du marché du travail avant l'âge de la retraite, qui verront leur retraite encore diminuée et subiront ainsi une double peine. Et ceux qui atteindront l'âge de la retraite en exerçant une activité salariée auront rarement cotisé

41 ans ou plus, et ils seront victimes du « travailler plus longtemps, pour gagner moins ». Pendant ce temps, les discussions sur la prise en compte de la pénibilité piétinent et les quelques avantages et bonifications dont bénéficient encore les femmes sont remis en cause.

Mais, pour les salariés disposant des plus hauts revenus, il y aura la retraite par capitalisation, la participation au grand casino. Sur fond d'exonérations fiscales et sociales, ce qui affaiblira en retour la sécurité sociale et le budget de l'État.

## Nos propositions

- Maintien de l'âge du départ à la retraite à 60 ans, et retour aux 37,5 annuités de cotisation pour avoir une retraite à taux plein. Un départ plus précoce est possible pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles ou pour ceux qui ont les annuités requises parce qu'ils ont commencé tôt à travailler.
- Indexation des pensions sur les salaires et non pas sur les prix, afin d'assurer la parité d'évolution de revenu entre actifs et retraités. Cette indexation doit non seulement concerner les retraites déjà liquidées mais aussi les salaires portés au compte pour le calcul du salaire de référence qui permet de fixer le montant de la retraite. Elle sera d'autant plus juste que les salaires évolueront eux-mêmes au moins au rythme de la richesse produite.
- Garantie d'un taux de remplacement moyen de 75 % du salaire. Ce taux pourrait être modulé de façon à respecter une certaine équité. Ainsi, il pourrait varier de 100 % du salaire net pour les salaires de référence égaux au SMIC à 60% pour les très hauts salaires.
- Pas de pension inférieure au SMIC : tout retraité doit pouvoir bénéficier d'un revenu décent pour vivre.

## Comment financer ces propositions ?

Un rééquilibrage de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée est parfaitement envisageable, sachant qu'en 25 ans cette part a diminué d'environ 8 points de PIB. En outre, parmi les profits des entreprises, la part redistribuée aux actionnaires a fortement augmenté, au détriment de la part réinvestie dans l'entreprise. Au fur et à mesure de l'augmentation des besoins de financement, l'augmentation de la part patronale des cotisations sociales est possible, soit grâce à une augmentation du taux de cotisation sur l'assiette actuelle, soit grâce à un élargissement de l'assiette. Il s'agit donc, pour assurer la pérennité du financement des retraites, de faire cotiser davantage les profits, notamment les profits distribués aux actionnaires, et d'en finir avec la baisse relative de la masse salariale par rapport à eux. Ce nécessaire rééquilibrage pourrait être favorisé, amplifié, dès lors qu'il se mettrait en œuvre de façon articulée au niveau de l'Union européenne.

**Voilà les raisons de la présence d'Attac  
au côté des organisations syndicales  
le 29 mars**